

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, FAURY Fabrice, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Grégory
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial

Excusés : JACQUENOT Stéphane, GUILLAUD Baptiste

Secrétaire de séance et rédacteur du CR : Michelle LAMOURY

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - Compte de gestion du trésorier – exercice 2023
 - Approbation du compte administratif 2023
 - Affectation du résultat
 - Taxes locales – taux d'imposition 2024
 - Finances communales - Budget primitif 2024
 - Subvention aux associations
 - Admissions en non-valeur
 - Choix du prestataire – consultation contrôle d'accès
 - Choix du prestataire – toiture mairie
 - Convention d'adhésion CNRACL/CDG38 pour les dossiers retraite

+ Ajout de 3 points à l'ordre du jour pour des demandes de subvention dans le cadre des travaux « Combe Biera » : Pas d'objections à cet ajout

- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2024-03-06-01

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – Exercice 2023 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2023, établi par Monsieur Jean-Christophe PLENERT, Trésorier de St Marcellin.

Les résultats du Compte de Gestion sont conformes à ceux du Compte Administratif 2023 du Budget Principal de la commune, soit :

Section de fonctionnement :		
Résultat exercice :		535 790.96 €
Report antérieur :		300 000.00 €
Section d'investissement :		
Résultat exercice :		- 211 195.47 €
Report antérieur :		496 932.01 €
Restes à réaliser		- 104 983.39 €
Résultat global de clôture du Budget Principal :		1 016 544.11 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal : :

- **DECLARE** que les résultats du Compte de Gestion relatif au Budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2023 par M. Jean-Christophe PLENERT, Trésorier de St Marcellin, sont conformes aux résultats du Compte Administratif 2023 et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part,
- **CHARGE** le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° D 2024-03-06-02

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu les articles L.1612-12, L.1612-13 et L.1612-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion du budget de la commune dressé par le comptable public,
Sous la présidence de M. CHAUVIN, le Conseil Municipal prend connaissance des résultats figurant au Compte Administratif du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2023 qui s'établit comme suit :

Budget Principal	Report des résultats de l'exercice antérieur	Réalisé 2023	Résultat 2023
FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice		1 114 220.21 €	
Recettes de l'exercice		1 650 011.17 €	535 790.96 €
Reprise du résultat antérieur	300 000.00 €		300 000.00 €
Résultat de la section de fonctionnement			835 790.96 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses de l'exercice		902 361.88 €	
Recettes de l'exercice		691 166.41 €	- 211 195.47 €
Résultats antérieurs reporté	496 932.01 €		
Restes à réaliser			- 104 983.39 €
Résultat de la section d'investissement			180 753.15 €
Résultat global de clôture			1 016 544.11 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de M. CHAUVIN Pascal, le Conseil Municipal :

- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs du Compte Administratif 2023 du Budget Principal

Délibération n° D 2024-03-06-03

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal, réuni sous la Présidence de M. SIMONDANT Martial, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion du Receveur,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire		
- Excédent de fonctionnement antérieur reporté		300 000,00
- Excédent d'investissement antérieur reporté		496 932,01
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2023		
- Solde d'exécution de l'exercice		-211 195,47
- Solde d'exécution cumulé		285 736,54
Restes à réaliser au 31/12/2023		
- Dépenses d'investissement		104 983,39
- Recettes d'investissement		
	Solde	-104 983,39
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2023		
- Rappel du solde d'exécution cumulé		285 736,54
- Rappel du solde des restes à réaliser		-104 983,39
	Excédent de finact total	180 753,15
Résultat de fonctionnement à affecter		
- Résultat de l'exercice		535 790,96
- Résultat antérieur		300 000,00
	Total à affecter	835 790,96

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : Déficit reporté : NEANT	R 002 : Excédent reporté : 300 000.00 €	D 001 : Solde exécution N-1 : NEANT	R 001 : Solde exécution N-1 : 285 736.54 € R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 535 790.96 €

Délibération n° D 2024-03-06-04

TAXES LOCALES - TAUX D'IMPOSITION 2024

La commission des finances, en séance du 31 janvier 2024, propose de ne pas faire évoluer la fiscalité locale pour 2024.

Les taux 2024 resteraient donc identiques à ceux de 2023, à savoir :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.03%
- Foncier bâti : 32.40 %
- Foncier non bâti : 56.66 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir comme suit les taux d'imposition des taxes locales :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires **11,08 %**
 - Taxe foncière Propriétés bâties **32,40 %**
 - Taxe foncière Propriétés non bâties **56,66 %**
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération et de signer toute pièce s'y rapportant.

Délibération n° D 2024-03-06-05

FINANCES COMMUNALES BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget Primitif Principal 2024, étudié en commission finances en séance du 31 janvier 2024,

Après reprise des restes à réaliser, le budget est équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :	1 695 447.00 €
Section d'investissement :	1 643 113.50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que la nomenclature **M57** a été mise en place au 01.01.2023
- **DIT** que seules seront amorties les subventions d'investissement versées ; elles seront amorties en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur versement
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, ce dans la limite de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des sections
- **VOTE** le Budget Primitif Principal de l'exercice 2024 tel que présenté et équilibré comme suit :
 - Section de fonctionnement : **1 695 447.00 €**
 - Section d'investissement : **1 643 113.50 €**
- **DIT** que le budget est voté :
 - par chapitre en section de fonctionnement
 - par opération en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant

Délibération n° D 2024-03-06-06**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué en 2023 pour définir un nouveau règlement d'attribution des subventions à compter de l'exercice 2024,

Chaque association a été informée de ce nouveau règlement par courrier en date du 18 août 2023 et invitée à fournir tous les documents nécessaires,

Considérant les éléments reçus au 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le règlement d'attribution
- **FIXE** les subventions « socle » comme suit :

ASSOCIATION	Montant
ACFC Artas Charantonay Football Club	100 €
ACCA Saint Hubert Artasienne	100 €
AFN Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	100 €
GVA Gymnastique Volontaire d'Artas	100 €
Je t'aime à l'Artasienne	100 €
La Petite Colline	100 €
Mémoire et Patrimoine	100 €
Sou des écoles	100 €
Trait d'union Artasien	100 €
TOTAL	900 €

- **DIT** que les subventions « exceptionnelles » seront examinées dans un second temps.
- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant

Délibération n° D 2024-03-06-07**ADMISSIONS DES TITRES EN NON VALEUR – CREANCES IRRECOUVRABLES**

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...)
- Dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser des poursuites pour une exécution forcée du titre de recettes
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement
- Dans les cas où le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de 8 titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 4.83 € (exercice 2021 : 4.08 € ; exercice 2022 : 0.06 € ; exercice 2023 : 0.69€).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre des mandats au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant total de 4.83 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Délibération n° D 2024-03-06-08**CHOIX DU PRESTATAIRE – CONTROLE D'ACCES**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place de contrôles d'accès sur certains bâtiments communaux (écoles, gymnase, restaurant scolaire, mairie et salle d'animation).

Les travaux sont prévus entre le 1^{er} juin 2024 et le 15 juillet 2024.

Une consultation a donc été lancée le 15 janvier 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 février 2024.

4 entreprises ont été consultées.

1 entreprise a rendu 2 variantes avec des devis allant de 12 339.60 € HT à 14 394.00 € HT.

Après analyse de ces propositions, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
FOUSSIER	SEYNOD	12 339.60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise FOUSSIER pour un montant total HT de 12 339.60 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Délibération n° D 2024-03-06-09**CHOIX DU PRESTATAIRE – TOITURE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la rénovation de la toiture de la mairie.

Les travaux sont prévus entre le 1^{er} juin 2024 et le 15 juillet 2024.

Une consultation a donc été lancée le 15 janvier 2024 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 février 2024.

3 entreprises ont été consultées.

2 entreprises ont rendu une proposition allant de 41 661.23 € HT à 59 262.62 € HT.

Après ouverture et analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
MANREY	ST MICHEL SUR RHONE	41 661.23 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise MANREY pour un montant total HT de 41 661.23 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Délibération n° D 2024-03-06-10**CONVENTION D'ADHESION CNRACL – CDG 38 POUR LES DOSSIERS RETRAITE**

Par délibération du 13 octobre 2022 (modifiée le 30 novembre 2023), le conseil d'administration du CDG38 a mis en place des modalités de conventionnement avec notamment, une tarification des prestations ne rentrant pas dans ses missions obligatoires. La réalisation des dossiers de liquidation pour la retraite des agents s'inscrit dans ce cadre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la poursuite de cette prestation par le CDG38
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention correspondante, telle que proposée par le CDG38.

Délibération n° D 2024-03-06-11

REALISATION D'UN TAMPONNEMENT DES DEBORDEMENTS DE LA COMBE BIERA A ARTAS - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la combe Biera à Artas, le long de la route du Revollet et évacuation dans le Charavoux.

L'AMO et les travaux sont estimés à un montant total de 75 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil Départemental de l'Isère (40%)	30 000 €
Agence de l'eau (20%)	15 000 €
Fonds vert (20%)	15 000 €
Auto financement (20%)	15 000 €

	75 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le lancement du projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la Combe Biera
- **VALIDE** l'imputation de ce projet sur la section investissement du budget communal
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DECIDE** de solliciter auprès du Département de l'Isère l'attribution d'une subvention pour ce projet
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette demande
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande

Délibération n° D 2024-03-06-12

REALISATION D'UN TAMPONNEMENT DES DEBORDEMENTS DE LA COMBE BIERA A ARTAS - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la combe Biera à Artas, le long de la route du Revollet et évacuation dans le Charavoux.

L'AMO et les travaux sont estimés à un montant total de 75 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil Départemental de l'Isère (40%)	30 000 €
Agence de l'eau (20%)	15 000 €
Fonds vert (20%)	15 000 €
Auto financement (20%)	15 000 €

	75 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le lancement du projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la Combe Biera
- **VALIDE** l'imputation de ce projet sur la section investissement du budget communal
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre du fonds vert pour ce projet
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette demande
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande

Délibération n° D 2024-03-06-13

**REALISATION D'UN TAMPONNEMENT DES DEBORDEMENTS DE LA COMBE BIERA
A ARTAS - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la combe Biera à Artas, le long de la route du Revollet et évacuation dans le Charavoux.

L'AMO et les travaux sont estimés à un montant total de 75 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil Départemental de l'Isère (40%)	30 000 €
Agence de l'eau (20%)	15 000 €
Fonds vert (20%)	15 000 €
Auto financement (20%)	15 000 €

	75 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le lancement du projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la Combe Biera
- **VALIDE** l'imputation de ce projet sur la section investissement du budget communal
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DECIDE** de solliciter auprès de l'agence de l'eau l'attribution d'une subvention pour ce projet
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette demande
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
19/01/2024	DELAY TERRASSEMENT	Curage Fossés La Petite Forêt et Le Vignier	1 044.00 €
12/02/2024	JOCTEUR	Modification clôture Salle Animation	3 400.00 €
12/02/2024	NOIR ETANCHEITE	Réfection sans isolant toiture terrasse clocher Eglise	9 296.34 €
29/02/2024	NATURALIS	Espaces verts Achat produits pour l'année 2024	2 133.31 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152310069	TERRY Christophe	Route du Revollet	Division foncière	19/10/2023	Retrait le 19/12/2023
DP0380152310071	MORO Gaël	151 chemin du Martin	Modification entrée	21/10/2023	Accordée le 30/01/2024
DP0380152310081	BERTOLO Laurent	74 chemin de la Plaine	Extension 24m ²	02/12/2023	Accordée le 22/01/2024
DP0380152410003	VARCIAT Guillaume	79 chemin de la Combe Biera	Division foncière	10/01/2024	Accordée le 16/01/2024
DP0380152410004	QUERLIOZ Fabienne	755 chemin de la Grande Forêt	Piscine	22/01/2024	Accordée le 06/02/2024
DP0380152410005	JENIN Grégory	1196 chemin de la Grande Forêt	Remplacement clôture	25/01/2024	Accordée le 06/02/2024
DP0380152410006	BLONDEL Valérie	160 rue du Stade	Remplacement ouvertures, volets roulants, isolation par l'extérieur, enduit	27/01/2024	Accordée le 06/02/2024

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152310028	CHANU Sébastien	Côté Bosquet	Construction maison	22/09/2023	Accordé le 26/01/2024

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux

Carrefour à feux

Pose du dispositif du carrefour à feux en cours par l'entreprise Serpollet jusqu'à la fin de la semaine. Les essais devraient intervenir dans le courant de la semaine prochaine.

Opération 1 arbre 1 habitant

La première tranche a été réalisée. 40 arbres ont été plantés sur la commune. Un temps avec les CM2 dans la cour de l'école a été organisé durant les vacances scolaires.

Chaque élève de CM2 posera une plaque nominative avec son prénom sur un arbre lors d'une séance avec son enseignante.

Abords du groupe scolaire G2

Le système de bacs OM/PAV sera installé semaines 16 et 17.

La clôture va être reprise pour préparer l'arrivée de l'onduleur pour les panneaux photovoltaïques qui seront posés sur la toiture ; le portail sera décalé.

Lotissement le Clos du Loup

Opération conjointe commune / ADVIVO.

ADVIVO a refait la clôture des jardins et la commune va végétaliser le talus (normalement cette fin de semaine, sauf en cas d'intempéries).

Ombrières au stade

L'implantation des supports se fera entre le 24.06 et le 14.07.2024.

Le montage des installations est prévu sur fin août / début septembre.

Voirie rue du Métras

Le revêtement sera repris de l'intersection avec la rue des Coquetiers jusqu'au lotissement « Le Petit Bois ». Réflexion en cours sur les aménagements nécessaires sur ce secteur.

Projet d'ORT (Opération de Revitalisation Territoriale)

Demande de labellisation conjointe avec les communes de Chatonnay et de St Jean de Bournay.

Plusieurs axes sont inscrits : habitat / santé / commerces et services

L'objectif est d'être éligible aux subventionnements de l'Etat sur ces différentes thématiques et de travailler en cohérence sur le territoire.

CAUE

Le dernier compte rendu suite aux 3 réunions de travail a été diffusé.

Un temps de rencontre est programmé le 22 mars 2024 à 20h pour faire un point sur ce dossier et définir les grands objectifs en vue du prochain rdv avec le CAUE le 3 avril 2024. Un avenant à la convention actuelle sera à mettre en place.

Recensement INSEE

Le recensement est terminé

L'INSEE nous fournira prochainement les données statistiques de la commune.

Elections européennes Scrutin du 9 juin 2024

Associations

Une nouvelle association « REVE DANCE » va être créée à partir de septembre 2024.

L'association LES MAMIES ROULANTES a quitté la commune.

Agenda

7.03 – 18h	Conseil d'école
8.03 – 20h30	CCAS vote du budget
14.03 - 9h	Commission Communale des Impôts Directs
16.03 – 10h	Point avec les riverains concernant l'arrêt de bus du Barroz
19.03 – 17h	Commémoration
22.03 – 20h	Réunion projet centre village
03.04 – 9h30	CAUE – Elaboration des objectifs et du cahier des charges
06.04 – 9h	Matinée citoyenne
08.04 – 18h	Séminaire sur le ZAN et le logement à Bièvre Isère
19.04 – 20h	Conseil municipal
20.04 – 12h	Repas des aînés du CCAS
25.04 – 20h30	Réunion commission communication

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Suzanne GUETAT

- **Commission cadre de vie : 17 février 2024**
 - Fleurissement : suppression des petites jardinières. Fleurissements des lieux stratégiques au village. Essai d'une pelouse fleurie au jardin de la cure. Massif devant la mairie : réflexion sur un embellissement durable. Réflexion sur la récupération de l'eau de pluie.
 - Illuminations : proposition de suppression des décors sur les poteaux, guirlandes transversales à changer
 - Sapin de Noël : réflexion sur le positionnement et la nature du sapin
- **AG Club Soleil d'Automne**
 - 58 adhérents, 25 participants par séance
 - Bilan financier positif
 - Bilan moral : inventaire des manifestations
 - Renouvellement du bureau
 - Calendrier des manifestations 2024

Michelle LAMOURY

- **SMICTOM : 7 février 2024**
 - Compte de gestion et compte administratif 2023 : 9 718 092.29€ en dépenses fonctionnement, 9 265 034.58€ en recettes de fonctionnement. En investissement le budget est de plus de 3 000 000€.
 - La production de déchets par habitant de Bièvre Isère est de 362,13kg/an.
 - Tarifs 2024 : facturé 82€/tonne d'ordures ménagères à Bièvre Isère Communauté. La TGAP est de 59€/tonne en 2024 (52€ en 2023, prévu 65€ pour 2025)
 - Budget primitif 2024
 - Pour rappel : depuis le 1er janvier, les papiers et les emballages vont dans le même conteneur.
- **CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 12 février 2024**
 - Débat d'orientation budgétaire
 - Attribution du marché pour les travaux d'aménagement génie civil pour l'implantation de conteneurs aériens.
 - Approbation du bilan triennal du Programme Local de l'Habitat (PLH)
 - Gestion en flux des réservations des logements sociaux.

Isabelle NATIVEL

- **Comité de Pilotage pour l'accueil du mercredi : 15/02**
 - ➔ Renouvellement du Projet Educatif De Territoire (PEDT)
 - ➔ Succès des accueils de loisirs du mercredi :
 - St Anne accueille 72 enfants
 - Artas accueille 28 enfants
 - St Jean accueille 60 enfants
 - Savas accueille 34 enfants
 - Moyens mis en œuvre :
 - Complémentarité et cohérence éducative avec les différents temps de l'enfant
 - Réunions à chaque période entre les 4 directrices pour réaliser des projets communs
 - Accueil touT public : tarifs adaptés en fonction du quotient familial et horaires par ½ journée ou journée complète
 - Projets communs :
 - Rencontre inter centres le 19 juin à Artas sur le thème des Jeux Olympiques. La remise des médailles aura lieu à 15h30.
 - Projet sur l'inclusion du handicap
 - Projet en lien avec les nouveaux projets de l'école
 - Parcours citoyenneté chaque année



→ Nouveau service ALSH :

Ouverture d'un accueil de loisirs à St Anne sur Gervonde de 3 semaines du 8 juillet au 26 juillet. Inscription à la semaine, capacité d'accueil 16 enfants de -6 ans et 32 enfants de +6 ans.

Laurence PIGNARD

Table d'orientation : les personnes se garent sur le chemin et bloquent le passage pour les agriculteurs. Prévoir une place de parking ?

→ Mettre un marquage pour demander à ne pas stationner sur le chemin.

Pascal CHAUVIN

- **Commission Culture Bièvre Isère : 08/02/2024**

- Lecture publique : présentation des tarifs 2024 (gratuité jusqu'à 25 ans, individuels ou famille 12 €)
- Fermeture temporaire des bibliothèques dans le cadre du Plan de Sobriété Energétique. Artas du 4 au 10 mars
- Information sur l'accès à la passerelle numérique de la Médiathèque départementale de l'Isère depuis le 1er janvier.
- Festival Les Arts Allumés du 5 au 21 avril
- Festival Les Arts en Herbe du 11 au 27 octobre

- **Commission Voirie Cadre de vie : 17/02/2024**

- Plan de fauchage et élagage pour 2024 selon les voiries (départementales, communales, chemins ruraux)
- Projet d'arrêté pour l'entretien des trottoirs et accotements. Charges incombant aux riverains.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
M. SIMONDANT



La secrétaire de séance,
M. LAMOURY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lamoury", is written over the text of the secretary's name.